

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SERRES-MORLAAS

DU 08.10.2024

L'an **deux mille vingt-quatre, le 08 octobre**, à 18 heures 30, sur convocation transmise le 02 octobre 2024, s'est réuni le Conseil Municipal de cette commune, conformément aux prescriptions de la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BREGEGERE Pierre, Maire.

Présents :

M Pierre BREGEGERE, Mme Monique ARDOY, Mme Véronique COMBALBERT, M Bernard GUIVARCH, M Léopold LABAT, M Francis LACRABERE, M Thomas LAUZIER, M Christophe LOUET, M Nicolas SAMBUSSY, M Gérard SEINE, M Jean-Louis VIGNEAU.

Absent excusé ayant donné procuration : M Thomas BURON donne procuration à Mme Monique ARDOY

Absents excusés : Mme Laurence ARTIGUES, M Nicolas SARTHOU

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Mme Monique ARDOY a été désignée secrétaire de séance

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Intégration des parcelles AA 122 et AB 120 dans la voirie communale
- Autorisation donnée au Maire de signer la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) durant la pause méridienne

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 08 juillet 2024.

Délibération n°1 : Intégration des parcelles AA 122 et AB 120 dans la voirie communale

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acquis la parcelle cadastrée section AA n°122 par acte en date du 29 mai 2024, publié au Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement de Pau le 21 juin 2024 et la parcelle cadastrée section AB n°120 par acte en date du 10 juin 2024, publié au Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement de Pau le 21 juin 2024.

Il explique qu'il convient d'incorporer ces parcelles dans la voirie communale.

Le Conseil Municipal décide d'incorporer les parcelles cadastrées section AA n°122 et AB n°120 dans la voie communale dite Impasse Carrérot.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2 : Autorisation donnée au Maire de signer la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) durant la pause méridienne

La loi du 27 mai 2024 met à la charge de l'Etat l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne dans les écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrat, ceci afin de favoriser la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et de faciliter leur accès au service de restauration scolaire.

Cela se traduit par une intervention des personnels Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) employés et rémunérés par l'Etat.

L'intervention des AESH durant la pause méridienne nécessite la signature d'une convention entre l'Etat et la commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) durant la pause méridienne.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

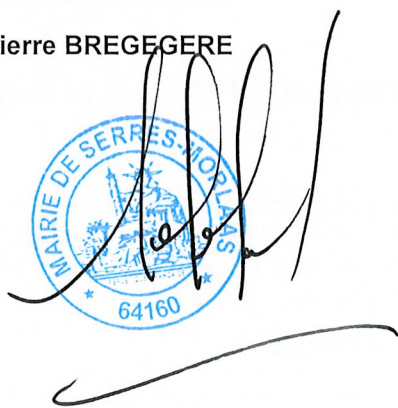
- **Informations :**

- Mme ARDOY Monique a présenté le rapport d'activités et le compte administratif du Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités 2023.
- M LABAT Léopold a présenté le rapport sur le prix et la qualité du service 2023 du Syndicat Mixte de l'Eau Potable (SMEP) de Jurançon
- M LOUET Christophe a fait état des propositions qu'il a reçues d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) intéressée par la location d'un local à l'Usine Coustalet.
- Le Maire a informé le conseil de l'avancée du dossier de réhabilitation de la Grange Naude en 4 logements locatifs.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées 2024/109 à 2024/111.

Signature du Maire :

Pierre BREGEGERE



Signature de la secrétaire de séance :

Monique ARDOY

